



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Mémento du 22 juin 2020

Liste de contrôle pour les annexes à la demande d'accueil d'un enfant de l'étranger pour des motifs importants

(art. 6 de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants [OPE])

Chacun des parents nourriciers doit remettre séparément les pièces suivantes:

- Extrait du casier judiciaire central
- Attestation d'emploi et attestation de revenus (certificat de salaire le plus récent, dernière fiche de salaire, clôture définitive des comptes pour les personnes de condition indépendante)
- Pour les époux étrangers: copie de l'autorisation de séjour
- Attestation de domicile ou d'établissement de la commune de résidence
- Extrait du registre des poursuites
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Certificats médicaux des deux époux
- Accueil d'un enfant de l'étranger pour des motifs importants: motivations et attentes
- Copie de la dernière taxation fiscale définitive, feuilles comprenant les détails incluses
- Garantie d'entretien
- Autorisation de collecter des renseignements

Documents sur l'enfant à accueillir (si nécessaire, traduits en français ou en allemand):

- Parcours de vie de l'enfant et présentation des motifs importants
- Rapport médical détaillé comportant une estimation des conséquences d'un placement en Suisse sur l'enfant, du point de vue médical
- Déclaration du représentant légal ou de la représentante légale expliquant la raison pour laquelle l'enfant doit être placé en Suisse et consentement
- Copie du passeport ou de la carte d'identité de l'enfant
- Acte de naissance de l'enfant
- Autres informations que vous jugez importantes

Si vous avez des questions au sujet des documents énumérés dans la liste, nous sommes à votre disposition pour vous répondre pendant les heures de bureau.